



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le mardi vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 19 Juillet 2023.

PRÉSENTS :

M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, M. Xavier GODART, Adjoint, Mme Yannick LEMOULT, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Julie HINGANT née JOUSSET et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jacques SEGUIN, Mme Fanny TIGÉ, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, M. Philippe MOREAU, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Carole SOLVET, M. Olivier DUPORT, Mme Sophie LOPES et Mme Estelle GUILLOU, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

M. Jacques SEGUIN donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD,

Mme Fanny TIGÉ donne pouvoir à Madame Anne PELLÉ,

M. Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à M. Eric JOSEPH,

M. Éric VIGNEAU donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU,

Monsieur Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



RESSOURCES HUMAINES :

2023-52. CRÉATION D'UN POSTE DE CHAUFFEUR ACCOMPAGNATEUR :

Monsieur le Maire rappelle que la Ville d'Ormes a mis en place un dispositif de transport à la demande dénommé « ticket-taxi » pour les personnes âgées de 70 ans et plus domiciliées à Ormes, en 2002, dans le cadre du Centre Communal d'Action Sociale.

LIMITE GÉOGRAPHIQUE - OUVERTURE

Ce dispositif s'applique aux trajets effectués dans le périmètre de l'agglomération orléanaise uniquement pour des besoins médicaux ou administratifs, à savoir :

- Soins médicaux.
- Médecins (généralistes et spécialistes).
- Hôpitaux, cliniques.
- Avocats.
- Administrations.
- Gares.
- Également pour la visite à l'hôpital d'un conjoint ou d'un enfant.

Le service est effectif de 7 h à 19 h, sauf les samedis, les dimanches et les jours fériés.

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Ormes remet aux usagers demandeurs et gratuitement, un nombre de 12 tickets maximum par an. Un ticket permet un aller-retour dans une des communes de l'agglomération orléanaise et dans un rayon de 20 kilomètres maximum.

Jusqu'à ce jour la Ville d'Ormes a signé avec plusieurs Taxis une convention pour assurer le service auprès des Seniors.

Depuis quelques années, les taxis installés à Ormes, ont cédé leurs licences à des personnes qui n'ont plus la même proximité. Il en résulte des problèmes de fiabilité et réactivité. Il y a une certaine insatisfaction du public concerné.

Une réflexion a été menée par le Responsable du service social, Mme LEMOULT, Vice-Présidente du CCAS et les membres du CCAS.

Monsieur le Maire a suggéré d'assurer ce service en régie en créant un poste de chauffeur-accompagnateur.

Les principales missions de l'agent placé sous l'autorité du responsable du service social-emploi seraient les suivantes :

- Accompagner les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite dans leurs déplacements pour se rendre à leurs rendez-vous médicaux.
- Transporter des personnes en véhicule léger.
- Planifier des trajets (itinéraires, étapes, horaires...).

- Assurer la sécurité des personnes transportées et des équipements.
- Proposer un accompagnement adapté aux besoins des personnes et à leur degré de dépendance.
- Adopter une posture bienveillante et attentive envers les personnes.
- Entretien du véhicule mis à disposition.

Il serait proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique à mi-temps à compter du 1^{er} octobre 2023, afin d'assurer le service en régie directe.

Les moyens matériels mis à disposition seraient les suivants :

- Un véhicule adapté (une étude est menée pour la mise à disposition d'un véhicule publicitaire).
- Un ordinateur portable.
- Un téléphone portable.

Les coûts salariaux sont estimés à 15 500 € par an.

Vu l'avis favorable de la Commission Générale en date du 18 juillet 2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint Technique à mi-temps à compter du 1^{er} Octobre 2023 pour exercer les fonctions de chauffeur accompagnateur pour les seniors.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 27 juillet 2023.

Le Maire,

Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 28 juillet 2023.

Publié ou notifié le : 28 juillet 2023.

